

## **COMMUNIQUE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

Depuis le 02 février 2015, les agents pénitentiaires sont entrés en grève après une première tentative survenue en novembre 2014, au motif que leurs revendications n'auraient pas été satisfaites.

Le Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques tient à informer la communauté nationale et internationale que le gouvernement n'a jamais interrompu les négociations en cours et qu'il est à la recherche de solutions idoines. Le gouvernement précise que certaines revendications ont déjà connu un aboutissement heureux et s'engage à poursuivre les négociations.

Cependant, l'impatience des agents d'encadrement pénitentiaire n'est pas de nature à favoriser un dialogue serein.

Par ailleurs, dans un contexte marqué par la grâce présidentielle, il est inadmissible que des personnes ayant bénéficié de la grâce présidentielle soient maintenues en détention à cause de cette grève, alors qu'elles devraient être en liberté.

Le Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques invite par conséquent les agents pénitentiaires à mettre fin à leur mouvement afin de donner une chance aux négociations en cours.

Fait à Abidjan, le 5 février 2015

Le Garde des Sceaux